

Déclaration des Bénéficiaires Effectifs

PERSONNE MORALE (DEMANDEUR)

Dénomination sociale et forme juridique :	
Numéro d'identification national :	
Adresse du Siège Social :	
Capital social :	
LE REPRESENTANT LEGAL	LE DELEGATAIRE EVENTUEL
Nom – Prénom :	Nom – Prénom :
Domicilié à (Code postal + Ville + Pays)	Domicilié à (Code postal + Ville + Pays)

Déclare ci-dessous que :

Une ou plusieurs personnes physiques détiennent directement ou indirectement plus de 25% des intérêts¹.

Dans ce cas, remplir le formulaire suivant :

NOM	PRÉNOM(S)	ADRESSE DU DOMICILE	% FINAL DE LA PARTICIPATION	EN CAS DE DÉTENTION INDIRECTE* :
1		Code postal		Raison sociale, forme juridique et Pays
		Ville		
				Numéro d'identification national :
		Pays		
2		Code postal		Raison sociale et Pays
		Ville		
				Numéro d'identification national :
		Pays		
3		Code postal		Raison sociale et Pays
		Ville		
				Numéro d'identification national :
		Pays		

Rappel : Joindre la **copie d'une pièce d'identité** en cours de validité pour chacune des personnes physiques déclarées ci-dessus.

Nb : France Galop se réserve le droit de demander des pièces complémentaires si nécessaire.

Aucune personne physique ne détient 25% des intérêts¹.

S'engage à informer le service des Licences de France Galop (fglic@france-galop.com) de tout changement relatif aux bénéficiaires effectifs de la société.

Fait le :

Nom du Représentant Légal :

Signature du Représentant Légal

¹ Cf. Note explicative page suivante

Note explicative à la Déclaration du (des) Bénéficiaire(s) Effectif(s) (BE)

1. POURQUOI CETTE DEMANDE DE « DECLARATION DE BENEFICIAIRE EFFECTIF » ?

En vertu de la réglementation relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme et en sa qualité d'Agent prestataire de paiement, **France Galop a l'obligation** de se conformer aux réglementations en matière d'approbation, les institutions financières sont tenues de respecter des règles/réglementations nationales et internationales de plus en plus contraignantes.

Le processus de déclaration du (des) BE répond à cette exigence.

Les formalités de cette déclaration sont décrites dans les paragraphes suivants.

2. QU'EST-CE QUE LE (S) 'BENEFICIAIRE(S) EFFECTIF(S) (BE)' :

Doit être considéré comme **Bénéficiaire Effectif (BE)** toute personne physique détentrice d'un '**intérêt**' (direct ou indirect) de plus de 25 % dans (l'actif de) l'entreprise. Cet '**intérêt**' peut se traduire par la détention (directe ou indirecte) de plus de 25% du capital social, de droits de votes correspondants ou d'un contrôle effectif de l'entreprise.

Chaque BE doit être déclaré et identifié par : son nom complet, son adresse complète (incluant le lieu de résidence).

Cette déclaration s'effectue via la présente **Déclaration du BE**.

Merci de renseigner pour chaque BE le pourcentage global d'intérêt (direct et/ou indirect) détenu dans (l'actif de) l'entreprise.

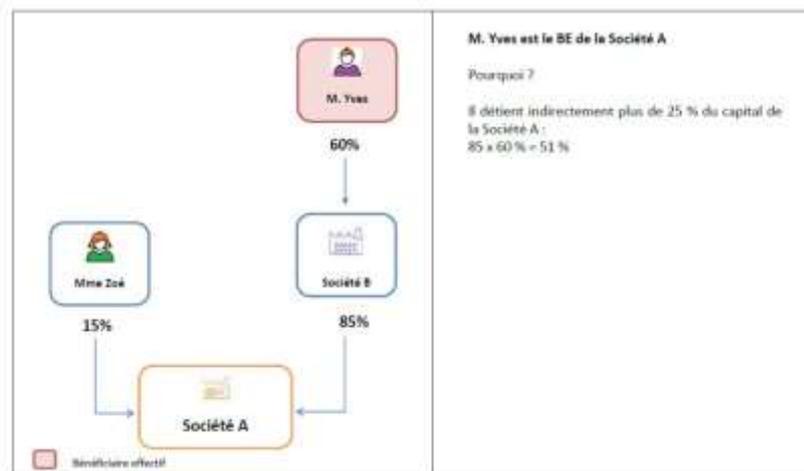
- **Intérêt direct**

La personne physique/propriétaire détient de manière directe plus de 25 % dans (l'actif de) l'entreprise.

- **Intérêt indirect**

Lorsque l'entreprise est détenue par une(des) entité(s) juridique(s), il n'est pas nécessaire de renseigner toutes les entreprises intermédiaires. Prière de remplir le **pourcentage final de la participation** du BE (personne physique) dans (l'actif de) l'entreprise.

Méthode de calcul pourcentage final de la participation



3. QUI EST TENU DE SIGNER LA DECLARATION ?

La déclaration complétée doit être signée par la(les) personne(s) qui est (sont) autorisée(s) à représenter le Client vis-à-vis de tierces parties, conformément à son régime statutaire et légal.